Nations Unies A/53/769

Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 141 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Dans ses résolutions 51/15 B du 13 juin 1997 et 52/246 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant total brut de 28 318 900 dollars (montant net : 27 080 900 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission d'appui, de la Mission de transition et de la Mission de police civile pour la même période.

Le montant brut des dépenses au cours de cette période s'est élevé à 27 412 100 dollars (montant net : 26 215 700 dollars), non compris des contributions volontaires en nature prévues au budget d'une valeur de 1 999 900 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 906 800 dollars (montant net : 865 200 dollars). Le solde inutilisé est dû à trois principaux facteurs : les dépenses de personnel ont été moins importantes que prévu, des pièces détachées ont été prélevées sur des véhicules hors d'usage et des économies ont été réalisées au titre des services et des traitements médicaux.

Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement des trois missions sont indiquées au paragraphe 14 du présent rapport.

Table des matières

Paragraphes *Page*

I.	Introduction	1–7	3
II.	Généralités	8–11	4
III.	Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	12–13	4
IV.	Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session	14	6

Annexes

I.	Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif	7
II.	Renseignements complémentaires sur les principaux écarts	9
III.	Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	12
IV.	Montants répartis et dépenses effectives pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	14

I. Introduction

1. Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) a pris fin le 31 juillet 1997. Par sa résolution 51/15 B du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 15 091 000 dollars (montant net : 14 478 400 dollars), comprenant le montant de 561 000 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er au 31 juillet 1997 et pour sa liquidation subséquente. Ce crédit correspondait au budget présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 11 mars 1997 (A/51/825).

2. Par sa résolution 1123 (1997) du 30 juillet 1997, le Conseil de sécurité a institué la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) pour une seule période de quatre mois s'achevant le 30 novembre 1997. En application de cette décision du Conseil, le Secrétaire général a présenté, dans un rapport daté du 22 octobre 1997 (A/52/512) des prévisions de dépenses révisées au titre du fonctionnement de la MANUH et de la MITNUH pour le mois de juillet 1997, et la période du 1er août au 30 novembre 1997, respectivement, et de la liquidation des opérations pour la période du 1er décembre 1997 au 30 juin 1998. L'Assemblée générale n'a pris aucune décision au sujet de ce rapport.

3. Le Conseil a décidé ultérieurement, par sa résolution 1141 (1997) du 28 novembre 1997, de créer la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), avec un mandat limité à une seule période d'un an se terminant le 30 novembre 1998. En attendant la publication de prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, le Secrétaire général, après avoir obtenu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a contracté des engagements d'un montant brut de 9 237 300 dollars (montant net : 8 805 800 dollars) pour couvrir les dépenses de la MIPONUH, conformément aux dispositions de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.

4. Les prévisions de dépenses révisées pour le fonctionnement de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH au cours de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général en date du 9 avril 1998 (A/52/869). Elles s'élevaient, en chiffres bruts, à 30 318 800 dollars (montant net : 29 080 800 dollars), ce montant comprenant des contributions volontaires en nature prévues au budget d'une valeur totale de 1 999 900 dollars pour deux hélicoptères de manoeuvre moyens.

5. Au paragraphe 19 de son rapport du 15 mai 1998 (A/52/905), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 13 227 900 dollars (montant net : 12 602 500 dollars) qui venait s'ajouter au crédit d'un montant brut de 15 091 000 dollars (montant net : 14 478 400 dollars) déjà ouvert en application de la résolution 51/15 B. Le montant brut des crédits approuvés pour la période considérée s'élevait ainsi, au total, à 28 318 900 dollars (montant net : 27 080 900 dollars).

6. Par sa résolution 52/246 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit supplémentaire d'un montant brut de 13 227 900 dollars (montant net : 12 602 500 dollars) aux fins du fonctionnement des missions en Haïti pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Ces montants ont été mis en recouvrement auprès des États Membres. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé que le Compte spécial ouvert pour la MANUH conformément à sa résolution 51/15 A du 4 novembre 1996 continuerait d'être utilisé pour la MITNUH et la MIPONUH.

7. L'Assemblée générale ayant décidé que le Compte spécial ouvert pour la MANUH serait utilisé aux fins de la comptabilisation des dépenses et des recettes afférentes à la MITNUH

à compter du 1er août 1997 et de celles afférentes à la MIPONUH à compter du 1er décembre 1997, il est proposé d'appliquer également à la MITNUH et à la MIPONUH les arrangements spéciaux approuvés pour la MANUH dans la résolution 51/15 B concernant l'application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés en annexe à cette résolution, et en vertu desquels les crédits requis pour régler les sommes dues à des gouvernement sont maintenus au-delà de la période prévue aux articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier.

II. Généralités

8. On trouvera des informations sur les activités de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH pendant la période considérée dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité datés du 19 juillet 1997 (S/1997/564), du 31 octobre et du 20 novembre 1997 (S/1997/832 et Add.1), du 20 février 1998 (S/1998/144) et du 28 mai 1998 (S/1998/434).

9. La MANUH a bien rempli sa mission dans un environnement dépourvu d'hostilité, ce qui a permis de rapatrier le personnel militaire et de réduire les effectifs du personnel civil.

10. Les activités de la MIPONUH, au cours de la période couverte par le mandat, mettaient l'accent sur le renforcement de la capacité de la Police nationale à maintenir l'ordre dans le pays. Les postes de police où la police civile des Nations Unies devait être installée pour renforcer et superviser la Police nationale ont été rénovés. En outre, la MIPONUH a remis des patrouilleurs en service pour aider la police civile à surveiller les îles situées à proximité des côtes.

11. Le parc automobile de la mission, déjà ancien, a continué de se dégrader. Au 1er juillet 1997, on recensait 418 véhicules opérationnels dans la zone de la mission, dont 194 avaient été passés par profits et pertes au 30 juin 1998. Certaines pièces prélevées sur ces véhicules ont été utilisées comme pièces de rechange pour d'autres véhicules, ce qui a permis de réaliser des économies à cette rubrique.

III. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

12. Comme il est indiqué dans le tableau 1, les dépenses imputées sur les crédits d'un montant brut de 28 318 900 dollars (montant net : 27 080 900 dollars) ouverts aux fins du fonctionnement de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, se sont élevées, en chiffres bruts, à 27 412 100 dollars (montant net : 26 215 700 dollars), ce montant comprenant 5 146 800 dollars d'engagements non réglés. Il en résulte un solde inutilisé de 906 800 dollars, en chiffres bruts (montant net : 865 200 dollars), ce qui représente environ 3 % du montant des crédits ouverts. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations par rubrique budgétaire sur l'exécution du budget pendant la période considérée, et à l'annexe II des renseignements complémentaires sur les principaux écarts. L'annexe IV présente sous forme de graphique les montants répartis et les dépenses effectives, par grande catégorie budgétaire.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses effectives
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant réparti*	*Dépenses*[a]	*Écart*
Personnel militaire	2 181,2	2 169,1	12,1
Personnel civil	17 905,8	17 368,9	536,9
Dépenses opérationnelles	8 344,1	7 596,5	747,6
Autres programmes	88,7	44,0	44,7
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	476,1	(476,1)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	561,0	561,0	–
Contributions du personnel	1 238,0	1 196,4	41,6
Total	**30 318,8**	**29 412,0**	**906,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 238,0)	(1 196,4)	(41,6)
Contributions volontaires en nature budgétisées	(1 999,9)	(1 999,9)	–
Montant brut des ressources nécessaires	28 318,9	27 412,1	906,8
Montant net des ressources nécessaires	27 080,9	26 215,7	865,2
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–
Total des ressources	**27 080,9**	**26 215,7**	**865,2**

[a] Y compris des engagements non réglés d'un montant de 5 146 800 dollars.

13. On trouvera des renseignements sur le déploiement des contingents et du personnel civil pendant la période considérée dans le tableau 2 et des données plus détaillées figurent à l'annexe III.

Tableau 2
Effectifs autorisés, effectifs déployés et taux de vacance de postes du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

Catégorie de personnel	*Effectif autorisé*	*Effectif budgétisé (moyenne)*	*Effectif déployé (moyenne)*	*Taux de vacance de postes (pourcentage)*
MANUH				
Contingents	500	281	281	–
Police civile	300	208	208	–
Personnel international	119	68	68	–
Personnel local	156	78	78	–
Volontaires des Nations Unies	14	13	13	–
MITNUH				
Contingents	50	40	40	–
Police civile	250	209	209	–
Personnel international	51	40	40	–
Personnel local	96	95	95	–
Volontaires des Nations Unies	8	8	8	–
MIPONUH				
Contingents	–	–	–	–
Police civile	300	293	284	3,0
Personnel international	74	74	72	3,0
Personnel local	133	133	133	–
Volontaires des Nations Unies	17	15	13	13,0

IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

14. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MANUH, de la MITNUH et de la MIPONUH sont les suivantes :

a) Se prononcer sur la façon de disposer du solde inutilisé de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, soit un montant brut de 906 800 dollars (montant net : 865 200 dollars);

b) Décider d'appliquer à la MITNUH et à la MIPONUH les arrangements spéciaux qu'elle a approuvés pour la MANUH dans sa résolution 51/15 B concernant l'application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (comme indiqué au paragraphe 7 plus haut).

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1) Montants répartis	(2) Dépenses non renouvelables	(3) Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	(4) = (1) - (3) Écarts
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	–	–	–	–
2. Contingents	1 802,6	–	1 790,5	12,1
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	291,9	–	291,9	–
b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	86,7	–	86,7	–
Total partiel, rubrique 3	**378,6**	**–**	**378,6**	**–**
Total, catégorie I	**2 181,2**	**–**	**2 169,1**	**12,1**
II. Personnel civil				
1. Police civile	8 259,3	–	8 345,4	(86,1)
2. Personnel international et personnel local	9 014,1	–	8 686,8	327,3
3. Personnel contractuel international	–	–	–	–
4. Volontaires des Nations Unies	632,4	–	336,7	295,7
5. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
6. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	**17 905,8**	**–**	**17 368,9**	**536,9**
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	1 107,4	244,2	966,2	141,2
2. Remise en état des infrastructures	–	–	–	–
3. Transports	1 540,5	37,5	1 185,1	355,4
4. Opérations aériennes[a]	2 853,4	–	2 882,8	(29,4)
5. Opérations navales	0,3	–	12,7	(12,4)
6. Transmissions	309,4	109,5	274,2	35,2
7. Matériel divers	298,1	93,1	290,2	7,9
8. Fournitures et services	1 217,0	49,6	966,5	250,5
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	1 000,0	–	1 000,0	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	18,0	–	18,8	(0,8)
Total partiel, rubrique 9	**1 018,0**	**–**	**1 018,8**	**(0,8)**
Total, catégorie III	**8 344,1**	**533,9**	**7 596,5**	**747,6**

		(1) Montants répartis	(2) Dépenses non renouvelables	(3) Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	(4) = (1) - (3) Écarts
IV.	**Autres programmes**				
	1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
	2. Programmes d'information	88,7	–	44,0	44,7
	3. Programmes de formation	–	–	–	–
	4. Programmes de déminage	–	–	–	–
	5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
	Total, catégorie IV	**88,7**	**–**	**44,0**	**44,7**
V.	**Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)**	–	–	476,1	(476,1)
VI.	**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**	561,0	–	561,0	–
VII.	**Contributions du personnel**	1 238,0	–	1 196,4	41,6
	Total, catégories I à VII	**30 318,8**	**533,9**	**29 412,0**	**906,8**
VIII.	**Recettes provenant des contributions du personnel**	(1 238,0)	–	(1 196,4)	(41,6)
IX.	**Contributions volontaires en nature budgétisées**	(1 999,9)	–	(1 999,9)	–
	Total, catégories VIII et IX	**(3 237,9)**	**–**	**(3 196,3)**	**(41,6)**
	Total brut	**28 318,9**	**533,9**	**27 412,1**	**906,8**
	Total net	**27 080,9**	**533,9**	**26 215,7**	**865,2**
X.	**Contributions volontaires en nature non budgétisées**	–	–	–	–
	Total des ressources	**27 080,9**	**533,9**	**26 215,7**	**865,2**

[a] Y compris des contributions volontaires en nature budgétisées.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel civil

Montant réparti : 17 905 800 dollars; dépenses : 17 368 900 dollars; écart : 536 900 dollars

1. Le solde inutilisé de 536 900 dollars enregistré à cette rubrique est le résultat net d'économies aux rubriques Personnel international et personnel local (327 300 dollars) et Volontaires des Nations Unies (295 700 dollars), soit 623 000 dollars au total, et d'un dépassement à la rubrique Police civile (86 100 dollars).

Police civile

Montant réparti : 8 259 300 dollars; dépenses : 8 345 400 dollars; écart : (86 100 dollars)

2. Le dépassement de 86 100 dollars enregistré à la rubrique Police civile est imputable essentiellement au versement de l'indemnité de subsistance (mission) au taux majoré de 124 dollars applicable pour les 30 premiers jours aux membres de la police civile qui ont assuré la relève pendant la période du 1er janvier au 30 juin 1998. Les prévisions de dépenses de la MIPONUH pour cette période de six mois (2 475 100 dollars) avaient été établies sur la base d'une indemnité de 124 dollars correspondant à 390 jours-homme pour 13 policiers civils devant être déployés (48 400 dollars) et de 87 dollars par jour pour 27 803 jours-homme (2 418 900 dollars), ainsi que d'un montant de 1 300 dollars par mois au titre des frais de voyage dans la zone de la mission (7 800 dollars). Les dépenses effectives se sont élevées à 2 563 600 dollars pour le versement de l'indemnité de subsistance (mission) à raison de 124 dollars par jour pour 2 456 jours-homme (304 600 dollars) et de 87 dollars par jour pour 25 966 jours-homme (2 259 000 dollars). Les dépenses afférentes aux frais de voyage à l'intérieur de la zone de la mission ont été transférées à la rubrique Frais de voyage.

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 9 014 100 dollars; dépenses : 8 686 800 dollars; écart : 327 300 dollars

3. Le solde inutilisé de 327 300 dollars enregistré à cette rubrique est dû principalement au fait que les dépenses communes de personnel ont été moins importantes que prévu, en particulier celles qui avaient trait aux affectations de mission, et que les dépenses afférentes aux traitements du personnel local pour la première période de six mois incluses dans les prévisions révisées avaient été exprimées en chiffres bruts et non en chiffres nets.

Volontaires des Nations Unies

Montant réparti : 632 400 dollars; dépenses : 336 700 dollars; écart : 295 700 dollars

4. Le solde inutilisé de 295 700 dollars est dû au fait que le nombre de Volontaires des Nations Unies déployés était inférieur à celui initialement prévu dans le mandat de la MIPONUH.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 8 344 100 dollars; dépenses : 7 596 500 dollars; écart : 747 600 dollars

5. Le solde inutilisé de 747 600 dollars enregistré à cette rubrique est le résultat net d'économies aux rubriques Locaux/hébergement (141 200 dollars), Transports (355 400 dollars), Transmissions (35 200 dollars), Matériel divers (7 900 dollars) et Fournitures et services (250 500 dollars), soit 790 200 dollars au total, et de dépassements aux rubriques Opérations aériennes (29 400 dollars), Opérations navales (12 400 dollars) et Fret aérien et de surface (800 dollars), soit 42 600 dollars au total.

Locaux/hébergement

Montant réparti : 1 107 400 dollars; dépenses : 966 200 dollars; écart : 141 200 dollars

6. Le solde inutilisé de 141 200 dollars enregistré à la rubrique Locaux/hébergement s'explique principalement par une réduction des dépenses afférentes aux fournitures d'entretien et aux services collectifs de distribution. Le nombre de génératrices utilisées dans la zone de la mission a été réduit et les groupes électrogènes ont été concentrés au camp Argentine (précédemment dénommé Camp Maple Leaf), la quantité d'électricité produite étant suffisante pour une population moins nombreuse dans le cadre du mandat de la MIPONUH.

Transports

Montant réparti : 1 540 500 dollars; dépenses : 1 185 100 dollars; écart : 355 400 dollars

7. La rubrique Transports fait apparaître un solde inutilisé de 355 400 dollars, dû essentiellement à des économies liées aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien. Au cours de la période considérée, 194 véhicules ont été passés par profits et pertes et cannibalisés. Des pièces détachées ont été prélevées sur ces véhicules et utilisées pour les besoins de la mission, ce qui a eu pour effet de réduire le volume des achats de pièces de rechange à effectuer. Des économies ont également été enregistrées à la rubrique Location de véhicules du fait que le deuxième stage de formation et les sommes à rembourser à cinq agents d'entretien n'avaient pas fait l'objet d'engagements. Des crédits seront demandés pour ces rubriques dans les prévisions de dépenses révisées de l'exercice 1998-1999.

Fournitures et services

Montant réparti : 1 217 000 dollars; dépenses : 966 500 dollars; écart : 250 500 dollars

8. Le solde inutilisé de 250 500 dollars enregistré à cette rubrique tient principalement au fait que le nombre de traitements médicaux requis à Miami était moins important que prévu. Les économies sont également imputables au recrutement d'un nombre plus faible d'agents contractuels et au don d'un important stock de fournitures sanitaires et de nettoyage par le contingent canadien qui s'est retiré.

Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)

Montant réparti : néant; dépenses : 476 100 dollars; écart : (476 100 dollars)

9. La dépense de 476 100 dollars correspond à la quote-part de la mission dans le financement des frais de fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour la période considérée, conformément à la résolution 52/1 A de l'Assemblée générale en date du 15 octobre 1997.

Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et militaire pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

1. Contingents

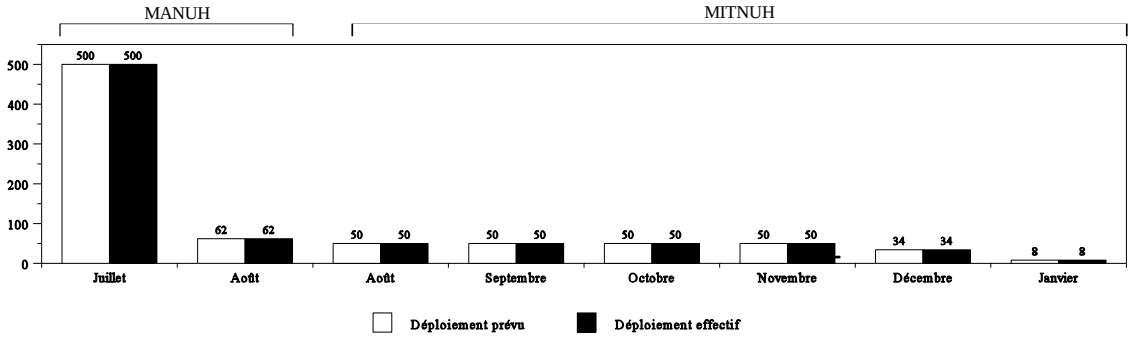

2. Police civile

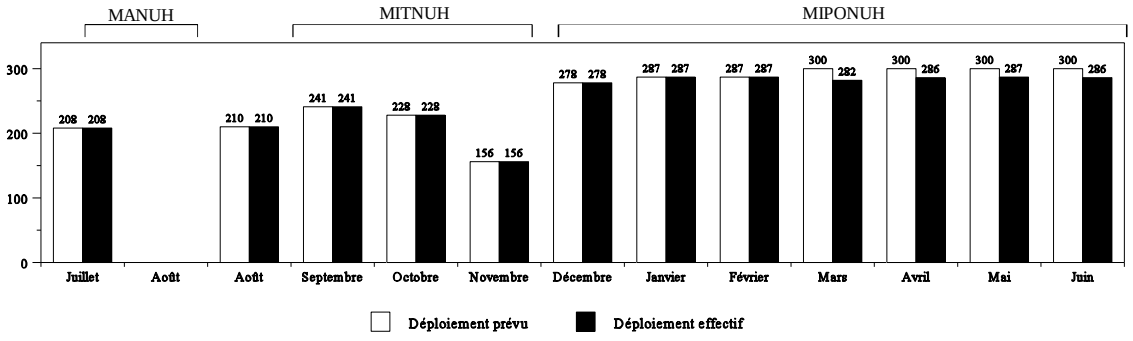

3. Personnel international

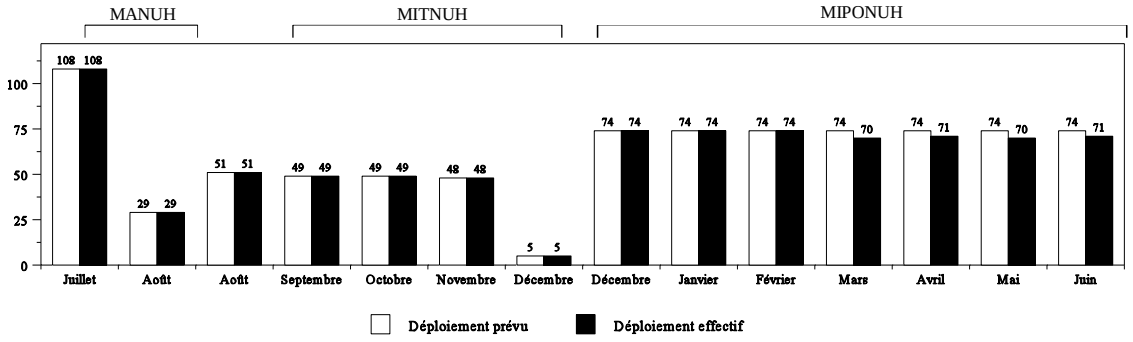

4. Personnel local

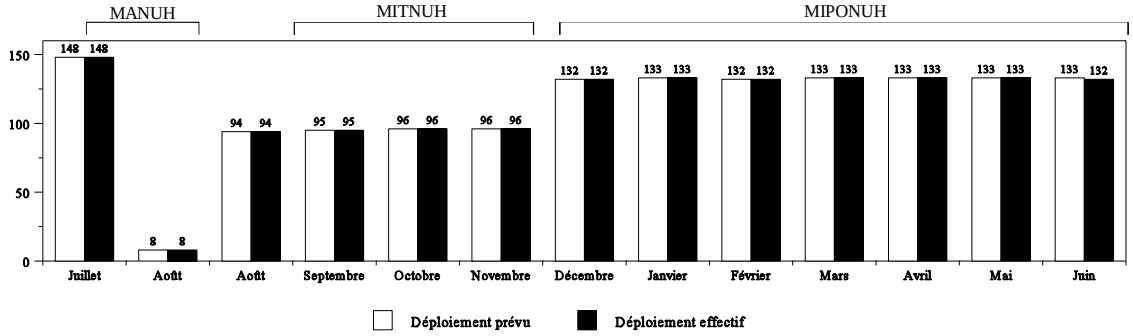

5. Volontaires des Nations Unies

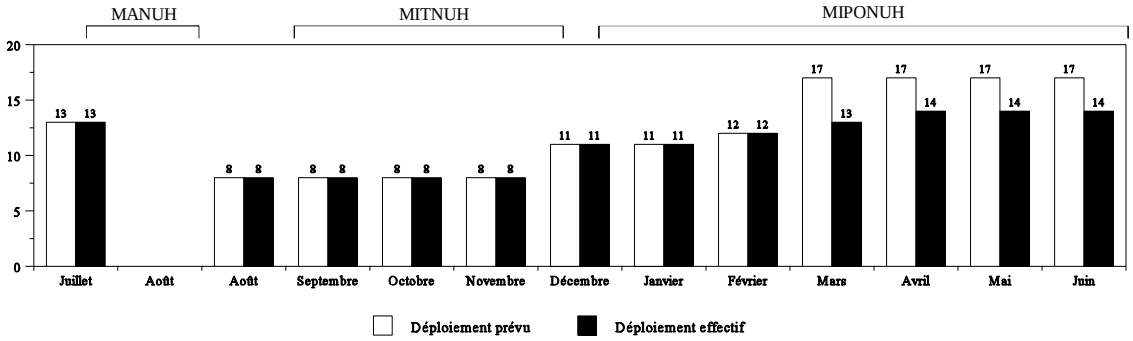

Annexe IV
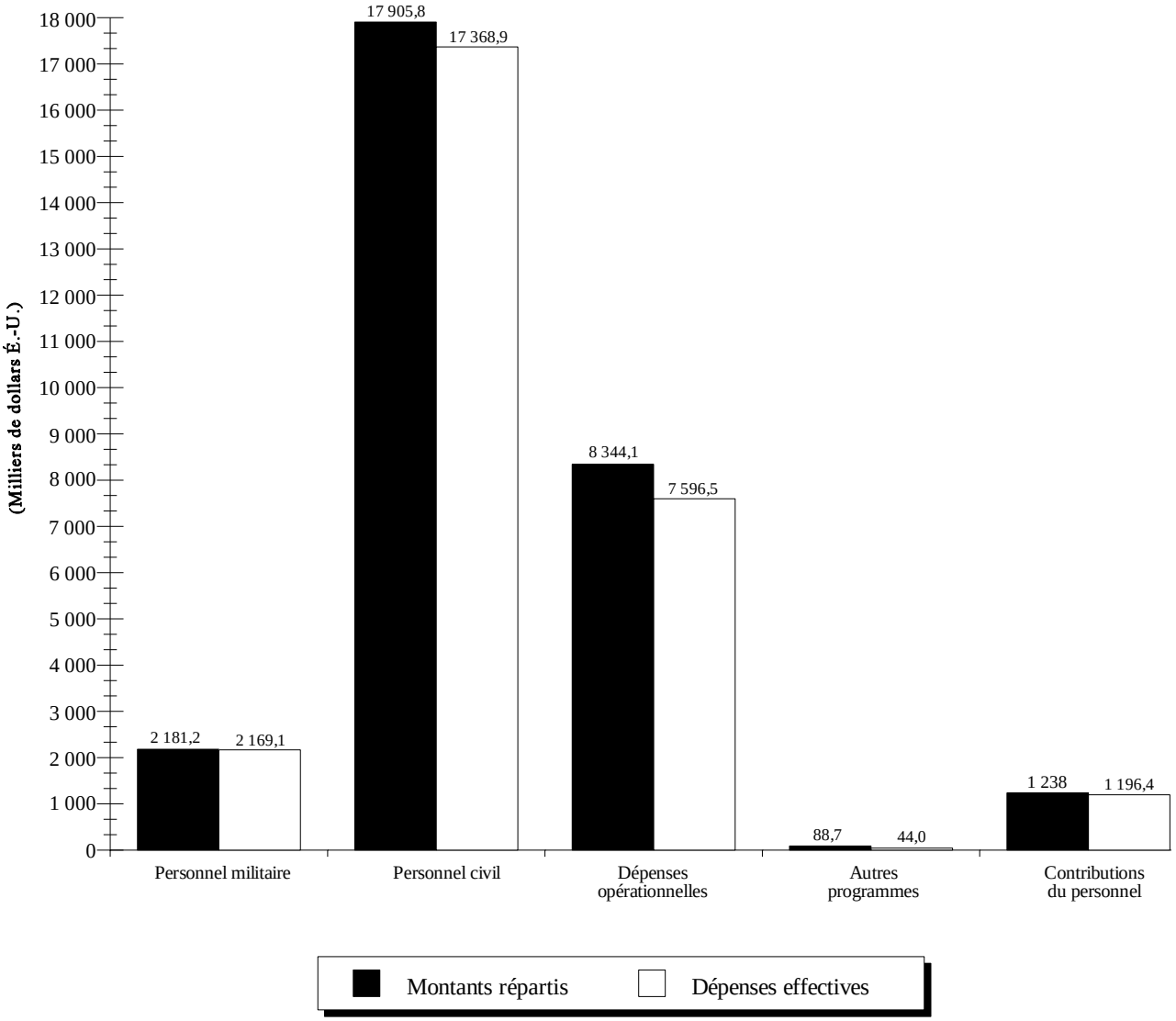
Montants répartis et dépenses effectives pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998